

# CHSCTM

14 décembre 2021

Liminaire



## Agents las,

## Conditions de travail dégradées

## moral en berne !



*Avec cette 5ème vague, une certaine lassitude s'installe dans la société mais également dans les environnements professionnels. Sans compter la peur d'une 6ème vague et les incertitudes autour du variant Omicron, les craintes et les difficultés sont nombreuses.*

*Comme nous l'avons déjà évoqué lors de notre précédente liminaire, nous reprenons l'alerte des médecins du travail sur les conséquences du confinement qui ne sont pas encore appréhendées. Nous voyons déjà dans les rapports sociaux uniques des directions l'augmentation des jours d'arrêts pour raison de santé. Il est donc à craindre un effet rebond de pathologies d'épuisement physique et nerveux.*

*Le bilan de campagne DUERP PAP montre bien une augmentation généralisée d'exposition aux RPS. Il est demandé toujours plus aux agents et agentes avec toujours moins de moyens. Ceci n'est pas sans conséquence.*

*Leurs conditions de travail se dégradent et cela a des effets délétères sur leur santé. L'amoncellement de réformes qui se suivent en cascade ne fait plus sens. Les agents et les agentes bien que très attaché.e.s à leurs missions de service public arrivent à en perdre le sens de leur travail, d'ailleurs le projet de note d'orientation que vous nous présentez n'intègre aucun élément concret sur ce sujet. Elle ne présente aucune obligation pour l'administration de produire des retours d'expérience, ni bilans sur les réformes déjà engagées avant d'en commencer de nouvelles. Parfois une nouvelle restructuration commence dans des services qui n'ont même pas fini la réorganisation ou restructuration précédente, tout en remettant en cause la logique de la réforme précédente. Cela devient assez ubuesque !*

*Nous en profitons également pour vous préciser que le courrier du 12 octobre 2021 de **Solidaires CCRF et SCL** à la directrice générale qui alertait sur des situations de souffrance au travail attend toujours une réponse écrite.*

***Solidaires Finances** rappelle que télétravail et garde d'enfants sont incompatibles. Les limites d'âge ne devraient pas s'appliquer. Si les contraintes sont différentes entre des enfants en bas âge et des adolescents, adolescentes, cela ne signifie pas qu'il n'y en ait pas. De plus l'appréciation laissée aux chefs de service sur l'attribution des ASA garde d'enfants amène à des traitements très différenciés des agents et agentes. C'est inacceptable de laisser perdurer de telle situation de dégradation des conditions de travail. Les agents et agentes dits vulnérables doivent faire l'objet d'un suivi particulier et organisé. Pour certains et certaines cela fera bientôt deux ans qu'ils et elles sont éloignés des services, cela n'est pas sans conséquences.*

*Concernant la gestion de crise, encore une fois, l'articulation des différents niveaux décisionnels et de transmission de l'information mettent les agents, les agentes, l'encadrement et les directions dans le flou. Il est à regretter que les audios directionnelles Covid aient pu se dérouler avant qu'une audio ministérielle se fasse. On se retrouve ainsi avec des annonces contradictoires par rapport à l'arbre de Noël. Il nous semble important qu'une coordination ministérielle soit de mise.*

*Concernant la note d'orientation ministérielle qui fera l'objet de discussion en groupe de travail après notre brève séance plénière, si nous sommes d'accord sur les grands principes, **Solidaires Finances** s'interroge sur la faisabilité des bonnes intentions.*

.../...



.../...

*Quel que soit les axes que nous proposons il nous semble impossible de les atteindre sans avoir des assistants de prévention à plein temps, des médecins du travail, des ISST et des secrétaires animateurs et animatrices en nombre conséquents.*

*De plus une note d'orientation n'est que ce que les CHSCT en feront. L'appropriation de cette dernière passe par des échanges et des débats au sein du CHSCT entre les membres de la direction, les acteurs, actrices de la prévention et les représentants et représentantes des personnels. Il nous semble et nous y reviendrons que cette dernière doit être beaucoup plus incitative qu'une simple invitation et être bien plus opérationnelles pour se voir décliner concrètement sur le terrain.*

*Solidaires Finances demande à ce que soit intégré deux axes. Tout d'abord, au regard de notre intervention, un axe sur les RPS est indispensable. Et un second axe qui n'est pas si éloignée de la crise sanitaire, le secret médical.*

*Si la crise pandémique a instaurée l'échange sur des données médicales d'ordre privé comme qui a un test positif, qui est vacciné ou non, il n'en revient pas moins qu'il existe une loi très précise à ce sujet. Il nous a été remonté que des directions avaient une tendance à demander des informations médicales dans le traitement de dossiers RH. Si nous comprenons l'envie des services concernés pour faire avancer un dossier de demander un certain nombre d'informations il nous paraît indispensable que le sujet soit vraiment traité.*

*C'est aussi bien pour la confidentialité des données qui concernent les agents et les agentes que pour les personnes qui traitent ces dossiers qui s'exposent à des sanctions très importantes.*

*Il nous semble indispensable qu'un travail spécifique sur la prise en charge et la prévention des risques psychosociaux soit entamé ainsi que sur le secret médical.*